FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU CHNDS A THOUARS

Présentation synthétique

Nouveaux référentiels

L'institut de formation du CHNDS à Thouars

Le bâtiment est situé au cœur de la vieille ville, dans une bâtisse chargée d'histoire.
Il dispose également d'un espace, mis à disposition par le CHNDS, sur le site de l'ancien hôpital de Thouars afin d'y effectuer la simulation procédurale.






La formation en soins infirmiers

Texte réglementaire : Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

Durée : 3 ans

- 1890 h : formation théorique sous la forme de cours magistraux, travaux dirigés, travail personnel et distanciel.
- 2310 h : formation clinique sous forme de stages effectués dans les services hospitaliers et extrahospitaliers
- 420 h : travail et appropriation des connaissances en autonomie

Formation diplômante : Diplôme d'Etat conférant le grade de licence, niveau Bac + 3

Equivalence : En cas d'interruption de la 1ère année de formation et validation de 51 ECTS : possibilité, sous certaines conditions, d'obtention du diplôme d'état d'Aide-soignant

Promotion : Quota en 2026 de 82 étudiants par année de promotion

Institut de formation en Soins infirmiers
Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres
2 rue de l'Abreuvoir BP 60184
79103 Thouars cedex

Tél : 05.49.66.47.70 *Mail : ifsi@chnds.fr* *Web : www.chnds.fr*

Version numérique

19N13-2-5 – MAJ 03/11/2026

Comment intégrer la formation ?

Prérequis

- **Être âgé(e) de 17 ans** au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation

ET

- **Être titulaire** du **Baccalauréat** ou avoir obtenu l'équivalence ou la dispense de ce grade conformément à l'art. L612-3 du code de l'éducation.

Admission définitive

un **certificat médical de vaccination** conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France, à fournir au plus tard le premier jour de la première période de stage

ET

Pour les candidats relevant de la Formation Professionnelle continue, une attestation signée de non – inscription à Parcoursup

Handicap & Accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle.

Plus d'infos sur :
www.chnds.fr/instituts/Formations et handicap

Délais d'accès

Inscription à partir de janvier
Rentrée fin août/début septembre

Aménagement d'études

Demande d'aménagements possible en lien avec des activités complémentaires aux études ou des situations personnelles particulières.
www.chnds.fr/instituts / Aménagement des études

Dispenses et Passerelles

Après avis de la commission d'admission, peuvent être concernés :

- Les étudiants inscrits dans l'une des formations conduisant à l'exercice de l'une des professions d'auxiliaire médical
- Les étudiants inscrits dans l'une des formations du premier cycle conduisant à un diplôme national de licence
- Les étudiants ayant validé une 1ère année de formation dans une université disposant d'une UFR de santé et ne poursuivant pas en 2e année de médecine, maïeutique, pharmacie ou odontologie
- Les titulaires du DE aide-soignant avec au moins 3 ans d'exercice ayant validé un parcours spécifique de formation de 3 mois.

www.chnds.fr / instituts/ Dispenses d'UE et Parcours spécifique AS

Modalités d'accès



Visuel créé par IA

Possibilité de suivre la formation en apprentissage ou contrat de professionnalisation

La formation en soins infirmiers peut être ouverte aux étudiants dès la 1ère année ou en 2e ou 3e année afin d'effectuer leurs dernières années de formation en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
Contactez le CFA2S à Niort, toutes les infos sur le site du CFA2S ou au 05-49-79-53-33.

Contenu de la formation

Méthodes pédagogiques

- **Classiques** en présentiel et en distanciel

Cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, travail personnel guidé, guidance collective

- **Innovantes**

Serious game, MOOC, escape Game, e-learning, apprentissage par la simulation en santé (simulation Haute-fidélité, simulation procédurale, casque virtuel), analyse des pratiques professionnelles, partage d'expériences, ateliers bien-être & relaxation

- Un **suivi pédagogique** individualisé et/ou collectif durant tout le cursus de formation, qui permet de stimuler le questionnement et d'amener l'apprenant à construire son projet professionnel



Modalités d'évaluation

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal. Chaque unité d'enseignement fait l'objet d'une évaluation qui peut se décliner sous plusieurs formes :

- **Travail écrit individuel ou collectif sur table**. Ces évaluations peuvent être élaborées par l'IFSI et / ou par l'Université.
- **Évaluation orale** individuelle ou collective à partir d'analyses de situations
- **Évaluation pratique en situation simulée**
- **Evaluation des compétences en stage**

Le stage fait l'objet d'une évaluation qualitative, par le tuteur et l'étudiant, afin d'évaluer le degré de réalisation des objectifs et le niveau d'acquisition des compétences atteint par l'apprenant, à mi- stage et à l'issue du stage.



Obtention du diplôme

Le diplôme d'Etat d'infirmier s'obtient par l'obtention des **180 crédits européens** correspondant à l'acquisition des 13 compétences et des 5 domaines nécessaires à l'exercice professionnel :

- 142 crédits ECTS constituant le socle commun du cadre national
- 38 crédits ECTS constituant le socle de consolidation

Indicateurs

Résultat du **taux d'obtention de diplomation** sur les 40 présentés, session de juillet 2026 : 100% de diplômés promo IDE 2023-2026 (source DREETS)

Indicateurs de satisfaction : 100% des étudiants en fin de cursus recommanderaient l'institut de formation de Thouars (promo 2023-2026, 38 répondants, source interne Microsoft Forms)

Coûts et aides financières

Coûts

Les étudiants ont à leur charge :

- **Les droits d'inscription universitaire** pour les candidats issus de Parcoursup qui s'élèvent à 178 € (tarif indicatif 2026-2027)
- **La Contribution à la Vie Etudiante et de Campus** CVEC qui s'élève à 105 € (tarif indicatif 2026-2027). [*Remboursable pour les étudiants boursiers*]

La **Région Nouvelle-Aquitaine prend en charge les coûts de formation pédagogique** pour la majorité des étudiants.

Les salariés, professionnels libéraux et fonctionnaires en congé de formation **doivent se rapprocher de leur employeur** pour évaluer leur prise en charge. Dans ce cas, les frais de formation annuels de 9223€ sont facturés à l'employeur ou à un organisme de prise en charge.

Dispositifs d'aides financières

- **Bourse d'études** : accordée par le Conseil Régional sous conditions de ressources. La bourse n'est cumulable avec aucune autre rémunération.
  Les demandes de bourses sont à effectuer sur le site du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine Bourses d'études sur critères sociaux (étudiants en formations paramédicales)
- Rémunération par **France Travail**
- **Promotion professionnelle** : les agents des établissements hospitaliers publics peuvent conserver leur traitement durant leur scolarité. Pour tous renseignements, s'adresser à l'employeur ou au service formation
- **Projet de transition professionnelle** (PTP) : Le PTP est ouvert sous conditions et est accordé sur demande à l'employeur. Le salarié est rémunéré pendant toute la durée de la formation.

L'exercice professionnel

Profession infirmier(e) :

Les infirmier(e)s dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils/elles contribuent à l'éducation à la santé et l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie.

Les valeurs suivantes sous-tendent le métier :

- Respect de soi et d'autrui,
- Acceptation de l'autre dans sa différence et sa complémentarité,
- Engagement professionnel et disponibilité.

Fiche métier RNCP France Compétences – Infirmier

94% des diplômés infirmiers de Nouvelle Aquitaine* sont en emploi après leur sortie de formation

Lieu d'exercice :

Avec le diplôme d'Etat infirmier, vous pouvez trouver un emploi :

- En milieu hospitalier public ou privé
- En secteur libéral
- En secteur extrahospitalier (santé scolaire, protection maternelle et infantile, médecine du travail, armée etc.)

Évolution de carrière :

Passerelles vers :

- Etudes de santé en 2e ou 3e année (médecin, sage-femme, kinésithérapeute)
- Autres professions paramédicales (psychomotricien, manipulateur radio, etc)

Spécialisations possibles :

- Infirmier(e) anesthésiste (IADE) Fiche métier
- Infirmier(e) puériculteur(trice) (IPDE) Fiche métier
- Infirmier(e) de bloc opératoire (IBODE) Fiche métier
- Infirmier(e) en pratique avancée (IPA) Fiche métier
- Infirmier(e) hygiéniste Fiche métier

Evolutions possibles :

- Cadre de santé Fiche métier
- Directeur des soins dans un établissement de santé Fiche métier

** Enquête insertion NA parue en 2026*

Coordonnées

IFSI / IFAS du CHNDS
2 Rue de l'abreuvoir
BP 60184
79100 Thouars

05 49 66 47 70

ifsi@chnds.fr

www.chnds.fr



Retrouvez-nous

Instagram @ifsi.ifas

Facebook IFSI IFAS Thouars



